

# Avis n° 8 du Comité de programmation de l'ONE rendu le 28 mai 2021

---

## PROPOSITION DE CONTRAT DE GESTION

---

L'ONE a sollicité l'avis du Comité de programmation sur la proposition de Contrat de gestion 2021-2025 émanant de la Ministre de l'enfance ayant fait l'objet d'une prise d'acte par le Gouvernement de la Communauté française le 29 avril 2021 et principalement sur l'O.O. 1.2. relatif à la création de nouvelles places d'accueil de la petite enfance.

Les rétroactes et principes généraux qui sous-tendent ces textes ont été présentés par le Cabinet de la Ministre LINARD en séance du Comité de programmation du 28 mai 2021.

Sur la base de cette présentation et du texte soumis, le Comité de programmation émet l'avis suivant.

1. Le Comité de programmation constate que trois appels distincts sont prévus et recommande de limiter ceux-ci à deux afin d'éviter des confusions, difficultés d'implication pour les porteurs de projets. Il est donc proposé de regrouper les appels prévus aux articles 1.2.1 §1et et §2 et, à tout le moins, de clarifier l'articulation entre les deux.
2. Le Comité de programmation a pris acte de l'objectif visé par la Ministre de tutelle qui porte sur l'ouverture de 50% des places nécessaires pour atteindre un seuil de 33% de taux de couverture de places appliquant la PFP. Même si les accords régionaux en ce sens ne sont pas encore finalisés, le Comité propose de mentionner en tant que tel cet objectif dans le contrat de gestion.
3. Le Comité de programmation s'inquiète du fait que pour une large part les synergies entre les moyens de l'ONE et des régions (aides à l'emploi et financement des infrastructures) restent à définir et insiste pour que, comme par le passé, ces dispositifs soient intégrés afin d'éviter de retomber dans les problèmes de complexités institutionnelles pour les porteurs de projets qui doivent pouvoir disposer d'un cadre juridique et financier stable pour s'engager dans la création de places. Le Comité insiste pour que les moyens régionaux puissent être clairement identifiés, particulièrement en Wallonie où ceux-ci sont en lien avec les différents plans de relance (Plan de relance européen, Get up Wallonia) et avec la réforme des aides à l'emploi (APE). Il convient selon lui de mieux articuler chronologiquement les soutiens à l'emploi et aux infrastructures (vu le décalage temporel entre la décision et l'effectivité dans ce dernier domaine). Le Comité souhaite être maintenu informé de l'évolution de ces points essentiels.
4. Le Comité de programmation prend acte que pour l'essentiel les critères proposés pour l'appel à projets de l'article 1.2.1 vont dans le sens de ses avis précédents.
5. Le Comité de programmation insiste pour continuer à être associé dans l'élaboration des critères et processus de programmation, conformément à ses missions décrétales. Il insiste également sur l'effectivité du travail qu'il réalise. A cet égard, il est important que la concertation visée à l'article 1.2.3. aboutisse à un nouvel appel à projets effectif. Le texte gagnerait à être renforcé sur ce point. Ce point est

particulièrement important dès lors qu'il est en lien direct avec l'analyse des besoins futurs ainsi qu'avec la mise en œuvre de la réforme du secteur (évolution des capacités des SAE, des SAEMD, ...).

6. Le Comité émet des réserves en ce qui concerne l'article 1.2-3 §2. La question des crèches d'entreprise ayant déjà fait l'objet d'avis négatifs (Conseil d'avis) par le passé.
7. Le Comité prend note également de la poursuite du projet de digitalisation des pré-demandes d'accueil, notamment pour permettre d'affiner l'analyse des besoins et plus particulièrement de la demande. Comme prévu par l'ONE, le Comité contribuera à ces travaux dans le cadre de ses missions.
8. Le Comité de programmation s'inquiète de l'absence d'accroissement de places dans les SAE dans la proposition et de perspectives pour cette offre importante dans le paysage de l'accueil de la petite enfance.
9. Le Comité souligne que s'il est important d'accroître l'offre de places, il ne faut pas perdre de vue l'enjeu de maintenir les places existantes et donc de veiller au financement des milieux d'accueil actuels. A cet égard, le Comité de programmation s'inquiète du fait que la proposition de contrat de gestion ne prévoit pas de finaliser le processus d'adaptation des subsides avant la fin de la période transitoire.
10. Dans le cadre de la création de nouvelles places d'accueil, le Comité souligne l'intérêt d'envisager le renforcement des synergies avec le secteur de l'enseignement dans la perspective de rencontrer au mieux les besoins des familles, notamment en ce qui concerne les enjeux de mobilité.

Cet avis sera transmis au Conseil d'administration de l'ONE et à la Ministre de tutelle.